Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 1 (1876)
Heft: 2

Artikel: La Bibliothèque populaire de Porrentruy
Autor: Hengy, V.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549669

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE PORRENTRUY

RAPPORT

présenté le 6 septembre 1876 à la Société jurassienne d'émulation, lors de sa réunion annuelle à Porrentruy

§ I

Considérations générales

Le congrès international de statistique tenu à Florence en 1869 avait indiqué comme faisant partie indispensable du ressort des travaux désirables, une statistique des bibliothèques. — Cette question si vaste n'avait encore été traitée dans aucun pays d'une manière satisfaisante. Sauf un abrégé déjà ancien, calculé surtout pour la librairie, il n'existait en Allemagne aucun ouvrage de ce genre ; la France se tenait dans un mutisme complet, malgré les efforts de M. Victor Duruy pour l'établissement de conférences publiques et de cours d'adultes ; l'Italie fournissait en 1865 un livre qui, par son exclusivité, ne prêtait aucune matière aux comparaisons ; le Danemarck, ce pays modèle où, sur 1000 habitants, on en trouve à peine 1 ne sachant pas lire et la Suède, cette froide région où le plus humble des paysans a dans sa jeunesse fait chaque jour pendant 6 ou 7 ans, plusieurs lieues de chemin pour entendre les cours d'une école secondaire ; ces deux dernières contrées, disons-nous, n'avaient encore produit aucun essai relatif aux statistiques concernant les bibliothèques.

Seule, une nation, modeste par son étendue, mais grande par son histoire politique et intellectuelle, la Suisse, aborda la tâche brillante et utile, mais bien épineuse, d'entreprendre un travail substantiel sur les bibliothèques. Encore est-il bon d'ajouter que ce travail fut élaboré, non à la sollicitation du Conseil fédéral ou d'une autorité cantonale quelconque, mais par la seule initiative de la *Société suisse de statistique*.

Dans sa réunion de 1867 à Trogen, sur la proposition de M. le Dr Stœssel, développée par M. le doyen Pupikofer, de Frauenfeld, la Société exposa un formulaire à soumettre à l'approbation des sections, sans qu'une discussion nourrie dans le sein de la Société ait pu éclaircir bien des points et facilité les renseignements à obtenir. Le rapporteur désigné, M. le Dr Wakernagel, secrétaire d'Etat à Bâle, déclina l'honneur d'achever l'œuvre commencée ; il eut pour successeur M. le Dr Ernst Heitz, qui eut le mérite d'élaborer sur les bibliothèques suisses un travail fort étendu et très estimable, sur-

tout si l'on tient compte des difficultés causées par la négligence des Comités qui ont laissé de nombreux points en blanc dans le tableau général.

Il est aisé de se figurer à quels obstacles on se heurtait dans une entreprise de début, sans direction précise, sans plan adopté après discussion approfondie, sans indications complètes. Aussi, dût-on ne traiter que des collections de livres, et laisser de côté pour le moment les tableaux, les médailles, les cabinets d'histoire naturelle, les archives proprement dites. Un questionnaire juste se rapportant à un tel ensemble eût été presque impraticable : mieux valait se restreindre aux bibliothèques seules, sauf ensuite à élargir le cadre, d'abord en ce qui concerne la Suisse, puis en ce qui a trait aux différentes nations.

D'après ce qui précède, on comprend qu'une œuvre complète de ce genre est un de ces travaux gigantesques qui ne peuvent arriver à leur épanouissement qu'après des années de préparation, employées à collationner les matériaux, à préciser le plan, et à permettre de se baser sur des résultats qui autorisent à constater les phénomènes *d'augmentation* ou de *diminution*, de *prospérité* et de *décadence*. — Mais pour en arriver à ce point, il était urgent de commencer, de donner l'exemple, et surtout de montrer que l'initiative privée, à défaut des conseils officiels qui trop souvent passent pour des ordres, pouvait déblayer le chemin, indiquer la route à suivre, et fixer ainsi des jalons précieux pour un travail d'ensemble.

C'est ainsi que dans une entreprise qui compte trois étapes bien distinctes : la bibliothèque isolée, l'ensemble des bibliothèques d'un pays, et la totalité des bibliothèques du monde entier ou tout au moins des pays qui ont des rapports mutuels, c'est ainsi, disons-nous, que la Société de statistique suisse prit bravement son parti, et essaya, avec succès, de donner un aperçu général, exact, et souvent attrayant des différentes bibliothèques publiques de la Suisse, laissant d'une part à chaque établissement le soin d'écrire son histoire particulière, et d'autre part à chaque nation la tâche de fournir les renseignements sur tous les établissements du même genre, afin d'arriver de cette manière, dans un espace de temps plus ou moins limité, à la réalisation d'une œuvre générale et complète.

Il ne nous appartient pas d'analyser ici le travail du Dr Ernest Heitz : c'est une de ces compilations précieuses qui, loin d'être arides, comme on le pourrait supposer, fourmillent d'aperçus ingénieux, de déductions savamment présentées et de conseils à l'usage de ceux qui seront appelés à continuer une œuvre semblable ou à procréer des travaux analogues. Porrentruy, dans sa modeste sphère, a compris qu'il était de son devoir d'apporter sa pierre à l'édifice, et sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation a été créée dans cette ville une bibliothèque populaire qui fonctionne depuis deux ans et quelques mois. — Mais, de même que commencé en 1868, le rapport sur les bibliothèques de la Suisse, n'a pu être publié qu'en 1872, à cause de la difficulté de certaines parties du questionnaire obligatoire, et souvent de la négligence des Comités de surveillance, de même aussi, pour des raisons similaires, le bibliothécaire de Porrentruy n'a pu fournir sur l'établissement un rapport substantiel et exact qu'après avoir vu fonctionner la bibliothèque pendant un temps assez considérable pour traiter, sans hésitations et sans lacunes, les points principaux.

En se plaçant à ce point de vue, nos lecteurs comprendront aisément qu'un travail de cette espèce offrait certaines difficultés, à cause de sa nouveauté même et ils excuseront volontiers l'auteur, si quelques parties

ont été laissées dans l'ombre ; il ne faut pas oublier que, si l'imitation n'est pas sans périls, la création est toujours hérissée d'écueils et d'imperfections, mais qu'en résumé, elle a constamment le mérite de fournir à la fois une base de discussions et un canevas pour les travaux futurs.

Cela posé, et avant d'entrer dans l'histoire de la bibliothèque populaire de Porrentruy, nous voulons d'abord essayer de résoudre deux questions :

1° Que faut-il considérer comme bibliothèque ?

2° Qu'entend-on par bibliothèque publique ?

Si l'on s'en rapporte simplement à l'étymologie du mot, une bibliothèque (1) est un lieu où l'on rassemble des livres : si l'on considère le sens étendu par l'usage, on entend par bibliothèque un ensemble quelconque de livres destinés à répandre les connaissances, à élever le niveau intellectuel, et en général à favoriser l'instruction. Il en résulte que le nombre des volumes, et celui des lecteurs, ne sont pas des facteurs indispensables de l'existence d'une bibliothèque. Un petit nombre d'ouvrages suffisent à un établissement spécial, et il serait puéril d'exiger, dans une ville industrielle, que mille lecteurs fréquentassent une bibliothèque exclusivement médicale ou agronomique. Aussi, voit-on de petites bibliothèques, où le choix des livres est excellent, fréquentées plus assidûment que des établissements riches en volumes qu'on n'aime pas ou qu'on ne peut lire, faute de connaissances suffisantes.

Quant à la définition de la bibliothèque publique, elle est difficile à formuler. Le questionnaire s'exprime ainsi à cet égard :

« Sont considérées comme bibliothèques publiques toutes celles qui » sont ouvertes au public, ainsi que celles de sociétés ou d'établissements » particuliers, lorsque chacun peut se faire admettre, *suivant certaines* » *conditions* ; sont exclus, les cabinets de lecture, les collections offi- » cielles, etc. »

Cette définition manque évidemment de clarté, surtout en ce qui concerne la clause soulignée plus haut.

En effet, quelles sont ou quelles peuvent être ces conditions ? Dans certaines sociétés, on ne paie aucune contribution ; dans d'autres, chaque lecteur doit être reçu à la suite d'un scrutin secret ; les collections de pasteurs ou d'instituteurs, toutes particulières qu'elles sont, servent de base à la culture intellectuelle des contrées où elles suffisent. — Les institutions, les orphelinats, les maisons de refuge, les hôpitaux, les couvents d'hommes ont aussi des bibliothèques qui se distinguent souvent par leur mérite historique, et presque toujours remplacent d'autres bibliothèques. Les chancelleries, les cours d'appel, possèdent des bibliothèques ouvertes à un nombre considérable de lecteurs, appartenant au groupe des fonctionnaires toujours nombreux dans les grands centres cantonaux : les ouvrages techniques que contiennent les bibliothèques seraient complètement inutiles dans les petites villes ou dans les campagnes.

Enfin, les cabinets de lecture ont conservé une influence considérable au point de vue du développement esthétique, malgré la formation parallèle des sociétés de lecture et la littérature de meilleur goût qui règne ordinairement dans les ouvrages qu'elles donnent en lecture au public. — Ajoutons à cette nomenclatnre un peu longue, et malgré cela, incomplète, les cercles de lecture, qui se distinguent par la variété et la nouveauté des livres, et par l'abondance des feuilles publiques, tant du pays que de l'étranger.

(1) Biblion, livre, thèkê Cassette.

Par toutes ces considérations, on voit donc que les bibliothèques publiques offrent un champ immense aux travaux de la statistique. Parmi elles, se distinguent, sinon au premier rang, du moins dans un rang fort honorable, les bibliothèques populaires. Celles-ci ont pour but immédiat de fournir aux habitants des villes et des campagnes le complément de l'instruction primaire. On peut dire que si l'école est la clef, la bibliothèque populaire est la maison. A quoi servirait en effet au peuple de savoir lire, s'il n'a rien à lire ! S'il est vrai d'affirmer que les travailleurs des villes et des campagnes ne lisent pas beaucoup et ne craignent pas de reprendre un livre déjà lu, on peut, en revanche, démontrer que le contraire a lieu pour la jeunesse et la moyenne de la population adulte des villes. La première, poussée par un besoin instinctif de s'instruire, saisit le premier trou venu ; la seconde s'attache surtout à se nourrir des ouvrages qui peuvent l'arracher à l'ennui, qui font diversion : souvent, trop souvent même, les lectures légères et piquantes sont l'objet de la prédilection des abonnés. Il en résulte une consommation incroyable de livres ; jeunes et vieux, tous réclament avec instance les nouveautés.

En Suisse, où la liberté la plus considérable est laissée à la presse et par suite à la librairie, il est évident que les bibliothèques populaires peuvent contenir un grand nombre d'ouvrages peu propres à nourrir d'une manière substantielle l'esprit des lecteurs : cependant, cette situation ne doit pas être regardée comme effrayante. Il faut en effet faire la part de la différence qui existe entre un peuple libre, se gouvernant lui-même depuis plusieurs siècles, et un peuple longtemps habitué à ne penser que par ses gouvernants, et qui n'a pas encore l'expérience de la liberté, même distribuée avec la plus grande parcimonie. Pour rendre plus sensible notre pensée, il nous suffit de jeter un coup d'œil sur la France, où naguère encore le mot république ne pouvait être prononcé à haute voix. C'est dans un petit village du Doubs que le pasteur Bretegnier fondait, il y a quelque trente ans, une modeste bibliothèque populaire ; aujourd'hui, cet exemple a été répété nombre de fois en Franche-Comté ; et l'Alsace, par les soins de Jean Macé et des intelligents industriels de Mulhouse, Colmar, Sainte-Marie-aux-Mines, possédait, bien avant 1870, une foule de bibliothèques populaires.

Plus tard se formèrent des associations pour la création et le développement des bibliothèques communales ; parmi elles, une Société centrale, la *Société Franklin*, établie en 1862 à Paris, acquit immédiatement une grande célébrité en obtenant de 53 éditeurs une remise aussi forte que possible sur 500 ouvrages portés au *Catalogue populaire* et en faisant parvenir les ouvrages en province, à des prix impossibles à obtenir pour les particuliers et même pour les libraires. Enfin, le *Cercle parisien de la ligue de l'enseignement par l'initiative privée* réussit à fonder des bibliothèques dans tous les corps de l'armée, pour les sous-officiers et soldats, et telle de ces bibliothèques compte aujourd'hui plus de 1500 ouvrages différents.

Voilà le tableau de ce qui s'est passé en France depuis quelques années : tout réjouissant qu'il soit en apparence, il donne cependant matière à certaines réflexions : 1° L'action religieuse se fait beaucoup trop vivement sentir dans le choix des ouvrages : seuls sont acceptés ceux qui sont approuvés par le haut clergé français, et l'on doit néanmoins avouer que dans un pays où le suffrage universel et la liberté de conscience sont censés être souverains, il serait juste d'admettre dans les bibliothèques populaires, non seulement les ouvrages essentiellement catholiques, mais aussi tous ceux qui ont trait aux grandes conquêtes de l'esprit humain : Voltaire et Rousseau peuvent cotoyer sans danger Bossnet et Malebranche, et nous ne

croyons pas que l'œuvre grandiose de Diderot doive céder le pas aux productions sans valeur de Mame, de Mégard ou d'Ardant; 2° On écarte systématiquement certains livres d'histoire nationale ou étrangère, et on donne des places de faveur à des livres écrits dans un sens partial : nous avons vu, dans maintes communes s'étaler, en plusieurs exemplaires mêmes, les œuvres de Norvins, de Daniel, d'Ansart, du père Loriquet : mais les ouvrages si patriotiques et si littéraires de Louis Blanc, de Quinet, de Michelet, de Lanfrey brillaient par leur absence.

Lorsque le gouvernement de la France s'appelle République, les *Châtiments* sont sévèrement prohibés, mais les œuvres de l'homme de Sedan se trouvent presque partout.

Quelle différence avec ce qui se passe en Suisse ? Ici, point de censure, point de prohibitions : l'initiative privée réussit presque toujours à fonder une bibliothèque : chacun doit fournir sa cotisation en argent ou en livres, et ces derniers sont accueillis avec une vive reconnaissance, classés et immédiatement livrés à la curiosité des lecteurs.

Sauf les ouvrages qui pècheraient contre la morale d'une manière évidente, on accepte tout, persuadé que le peuple saura bien discerner l'ivraie du bon grain, et acquerra des idées exactes par la comparaison entre des œuvres conçues dans des sentiments opposés. En politique comme en religion, la plus grande tolérance est admise, parce que l'on part de ce principe éminemment juste que du choc des idées doit naître la lumière. Ainsi, la Confédération et les gouvernements cantonaux n'ont aucun droit d'interdiction, sauf dans les cas prévus par les constitutions, c'est-à-dire l'oubli du respect qui est dû à la morale publique et aux lois.

Nous ne savons quel est l'avenir réservé à la France : mais nous espérons que dans un délai plus ou moins grand, les gouvernements finiront par comprendre qu'il est de leur intérêt de ne pas toujours tenir en bride le sentiment public, que toutes les difficultés politiques, religieuses, administratives, financières, peuvent aisément être vaincues, qu'il n'y a pas plus de péril social à permettre aux masses la lecture des *Paroles d'un Croyant* que de leur donner en pâture les écrits éclectiques de *Cousin*, et qu'il y a certainement un très grand avantage à comparer par exemple l'histoire de Napoléon Bonaparte, écrite par un républicain ou un impérialiste, avec celle de Buonaparte, lieutenant-général de Louis XVIII, *inventée* par un jésuite bien connu.

En résumé, la Suisse doit, grâce à sa liberté, grâce à ses institutions, grâce surtout à cette admirable solidarité qui caractèrise ses habitants, s'estimer très heureuse de voir rayonner sur son sol une foule de bibliothèques, parmi lesquelles, dans la partie française, les bibliothèques populaires atteignent le chiffre de 66 % du nombre total des bibliothèques. Disons enfin, en terminant ce trop long préambule, que d'après la statistique de 1863 à 1869, la Suisse, quoique le plus petit pays parmi les Etats de l'Europe, occupe la 3e place sous le rapport du nombre des volumes contenus dans les bibliothèques. C'est ce que démontre clairement le petit tableau suivant :

Etats	Nombre de volumes dans les bibliothèques
Italie	4,449,251
France	4,290,000
Suisse	2,490,312
Autriche	2,408,000
Prusse	2,040,000

§ II.

Historique

Le 24 mai 1874, dans une réunion ordinaire de la section bruntrutaine de la Société jurassienne d'émulation, notre regretté collègue, M. Ducret, signalait l'apathie de la population ajoulote, et des communes urbaines ou rurales, à communiquer aux collections publiques les trouvailles faites dans le pays. Entraîné par l'ardeur du sujet, M. le professeur Ducret constatait l'absence complète d'un musée des beaux-arts à Porrentruy, ville où les locaux, c'est-à-dire la partie matérielle évidente, étaient en grande abondance, et proposait de faire un appel énergique dans les journaux, à l'effet d'arriver à la solution d'une question aussi importante.

Certes, il s'agissait là d'une œuvre sans contredit vitale, mais les ressources premières manquaient à la Société : On pouvait craindre d'annihiler pour l'avenir le bon vouloir et la charité des amis du progrès, en se lançant *ex abrupto* dans une entreprise hasardeuse et d'un résultat immédiat seulement pour un petit nombre de privilégiés. C'est ce que comprit à l'instant l'un des membres les plus dévoués de la Société, M. Joseph Stockmar, qui, voyant ses collègues animés des meilleures intentions, jeta sur le tapis une question déjà bien des fois traitée sans succès dans les séances de la section bruntrutaine, à savoir : la création d'une bibliothèque populaire affectée à la ville de Porrentruy et aux communes du district.

L'opportunité de cette proposition fut admise à l'unanimité par les membres présents : ni les difficultés matérielles, ni le manque de ressources pécuniaires n'arrêtèrent la Société qui décida immédiatement et par acclamation la création d'une bibliothèque populaire sous le patronage de la section d'émulation de Porrentruy. — On alla même plus loin, et on vota aussi la formation éventuelle d'un musée des beaux-arts, mais seulement lorsque les conditions d'établissement seraient favorables.

Séance tenante. un comité provisoire fut chargé d'élaborer des statuts et un règlement pour la future bibliothèque : Ce comité était composé de MM. X. Kohler, Ducrot, Stockmar, L. Metthée, Thurmann, A., et O. Pauchard. Du 24 mai au 16 juillet, ce comité se réunit 9 fois, afin d'étudier les moyens les plus propices pour atteindre rapidement le but proposé.

Sans entrer dans les détails des discussions qui eurent lieu dans le sein du comité provisoire et de ses sous-commissions, nous résumerons brièvement les principales résolutions prises :

Le 3 juin, réunion du comité, discussion du projet de statuts élaboré par M. Pauchard, et rédaction d'une requête au conseil municipal dans le but d'obtenir la disposition d'une salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le 12 juin, adoption des statuts légèrement modifiés et conçus en ces termes :

STATUTS PROVISOIRES

de la Société de la bibliothèque populaire de Porrentruy.

Article 1. — La Société de la bibliothèque populaire de Porrentruy a pour but de propager le goût des lectures utiles, instructives et intéressantes parmi la population et en particulier dans la classe ouvrière, et par là de remplacer utilement les récréations futiles et dispendieuses.

Art. 2. — A cet effet, un appel sera adressé à tous les citoyens désireux de participer à une œuvre d'utilité publique en adhérant aux présents statuts.

Art. 3. — Le premier fonds de la Bibliothèque sera formé par une souscription volontaire de dons en ouvrages ou en argent.

Art. 4. — Le nom dos donateurs figurera sur un registre *ad hoc*, mis constamment à la disposition des intéressés. Le tableau des donateurs sera placé dans le local de la bibliothèque, et les dons, sauf opposition, seront, en outre, portés à la connaissance du public.

Art. 5. — Tout citoyen adhérant aux présents statuts sera de droit considéré comme membre fondateur de la bibliothèque.

Art. 6. — Les ressources ultérieures de la bibliothèque, son organisation, son usage, les conditions d'abonnement, etc., feront l'objet d'un règlement spécial discuté et arrêté par les sociétaires.

La requête adressée au Conseil municipal exposait le but de l'institution d'une bibliothèque populaire, en démontrait l'utilité manifeste et concluait à ce que le Conseil mit à la disposition du comité l'un des bureaux occupés jadis par l'administration de Porrentruy-Delle, et restés depuis sans destination effective.

Bonne réponse fut accordée par le Conseil à cette repuête, et l'on put dès lors compter sur un local convenable pour y déposer les dons futurs des citoyens amis de la propagation de l'instruction populaire.

Le 19 juin, le comité provisoire qui s'était renforcé de M. A. Biétrix, ingénieur, décidait l'ouverture d'une souscription publique en livres et en argent, et séance tenante, les membres actifs s'inscrivaient en tête de la liste; M. Biétrix, outre sa cotisation, faisait don à la bibliothèque de modèles de dessin et d'une collection de médailles.

En moins de sept jours, 108 citoyens de Porrentruy, appartenant à toutes les opinions, avaient souscrit 590 francs en espèces, et avaient promis 369 volumes.

J'ai sous les yeux la première liste de souscription publiée par le *Jura* et j'éprouve un plaisir indicible à relire dans cette foule de noms, ceux d'hommes diamétralement opposés par les croyances politiques ou religieuses, par la langue ou par la nationalité.

Quel plus beau spectacle que celui de l'unicn des citoyens sous le rapport du progrès et de l'utilité publique !

Le 28 juin, la Société jurassienne se réunissait pour discuter et approuver les statuts de la Bibliothèque, et fixait le 16 juillet comme date d'une réunion générale destinée à constituer définitivement l'œuvre nouvelle.

Par suite de circonstances particulières, l'assemblée du 16 juillet, tenue dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de ville, fut peu fréquentée : une vingtaine de personnes seulement prirent part à la discussion et aux votations. M. Stockmar, président, ouvrit la séance par un discours où il faisait ressortir l'importance capitale de la Bibliotbèque populaire. « C'est une œuvre, » dit-il, réclamée depuis longtemps par les amis de l'instruction populaire : » La bibliothèque est le complément obligé de l'école ; elle donne à la » classe ouvrière la faculté de se récréer utilement après le travail par des » lectures intéressantes et instructives. Elle permet aussi de réagir contre » les habitudes dispendieuses et trop générales du jeu et de la boisson, en » offrant à l'esprit du lecteur un aliment attrayant qui le familiarise avec » les sciences vulgarisées, l'kistoire généralé et nationale, les œuvres littéraires, etc. Des lectures bien dirigées polissent les mœurs, ouvrent des » horizons nouveaux, suggèrent des idées de perfectionnement et quelquefois de création. Plusieurs hommes illustres doivent leur renommée à

» l'étude des découvertes et des inventions imparfaites de leurs devan-
» ciers. Ces arguments ont été compris par la population intelligente de
» Porrentruy, qui, spontanément, s'est inscrite, sans distinction d'opinions,
» pour des dons considérables, et a ainsi formé, dans l'espace de quelques
» jours un noyau suffisant pour permettre d'ouvrir la Bibliothèque, sans
» qu'il ait été nécessaire de recourir à la sollicitude administrative, — C'est
» ainsi que doit agir la démocratie : l'initiative individuelle surmonte bien
» plus aisément les difficultés que les ordres émanant de l'impulsion d'un
« gouvernement centralisateur, et elle permet, suivant l'expression du
» Suédois Siljestrœm, de rendre les citoyens *des êtres pensants.* »

M. le Président donna ensuite lecture du projet de règlement : après uue discussion longue et approfondie, il fut adopté, avec quelques medifications à la rédaction primitive, dans la teneur suivante :

RÈGLEMENT

de la Société de la Bibliothèque populaire

DE PORRENTRUY

Art. 1. — La Société de la Bibliothèque populaire de Porrentruy se campose :

a) Des donateurs fondateurs ;

b) Des Sociétés reçues par les assemblées générales sur la proposition de deux membres de la Société. Les nouveaux membres payent une finance d'entrée de 3 francs.

Art. 2. — La Bibliothèque populaire de Porrentruy est formée :

a) De livres reçus en dons ;

b) D'ouvrages achetés et rentrant dans les catégories suivantes :

1) Ecrits scientifiques et populaires ;
2) Histoire nationale. — Suisse et Jura ;
3) Histoire. — Voyages ;
4) Littérature (classiques, nouvelles, romans, etc.).
5) Revues, journaux, cartes, etc.

Art. 3. Un comité de 7 membres, nommé pour 2 ans par les sociétaires, est chargé de l'achat des livres et de la surveillance et de la direction de la Bibliothèque.

Ses fonctions sont gratuites : chaque semestre, il rend compte de sa gestion.

Art. 4. — La Bibliothèque est installée dans une des salles de l'Hôtel de ville.

Art. 5. — Elle sera ouverte deux fois la semaine à des jours et heures à fixer par le comité.

Art. 6. — Le soin de la Bibliothèque, de la sortie et de la rentrée des volumes est provisoirement confié à un bibliothécaire et à un aide, nommés par le comité.

Art. 7. — Les dépenses de la Société sont couvertes :

a) Par les dons volontaires ;

b) Par les mises d'entrée des sociétaires ;

c) Par les abonnements fixés à 3 francs par an, ou 20 centimes par mois, ou 5 centimes par volume.

Art 8. — Un registre particulier mentionnera les noms des donateurs, avec les titres détaillés des ouvrages reçus en dons.

Art. 9. — Il sera également dressé un catalogue méthodique des livres, maintenu à jour et mis à la disposition de chacun. Ce catalogue sera plus tard imprimé, publié et distribué à la population.

Art. 10. — On inscrira dans un registre spécial les entrées et les sorties de livres. Nul ouvrage ne pourra être retenu plus d'un mois par la même personne : au cas contraire, celle-ci encourrait une amende de 5 centimes par semaine de retard.

Art. 11. — Les livres en circulation porteront le timbre de la Société. L'emprunteur est responsable des livres qui lui sont confiés.

Art. 12. — Les ouvrages spéciaux, tels que dictionnaires, cartes, manuscrits, etc., devront être consultés sur place et ne pourront sortir qu'exceptionnellement, avec l'autorisation du comité.

Art. 13. — Aussitôt que les ressources le permettront, on créera une salle de lecture dans le même local. On pourra également déposer les tableaux, gravures, etc., qui pourraient être offerts en dons en vue de la création future d'une collection artistique.

Art. 14. — Il y aura 2 réunions générales par an : des réunions extraordinaires seront établies toutes les fois que le comité le jugera à propos ou que 10 membres en feront la demande motivée.

Art. 15. — En cas de dissolution de la Société prononcée par les *deux tiers* des membres actifs, le fonds sera donné à la Bibliothèque de l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Le deuxième tractandum de la séance était la nomination du comité. On vota au scrutin de liste qui donna les résultats suivants : MM. Stockmar, Ducret, Pauchard, A. Biétrix, Farine, Plumez et F. Meyer.

Le 20 du mois courant, le comité tint sa première séance et se constitua ainsi qu'il suit :

MM. J. Stockmar, président.
F. Meyer, vice-président.
Farine, caissier.
Pauchard, secrétaire.
Ducret, bibliothécaire.
A. Biétrix } aides bibliothécaires.
Plumez }
L. Metthée, suppléant.

Le comité décida ensuite l'impression de cartes pour les réunions extraordinaires de la Société et fixa à 4 par mois les réunions ordinaires du comité ou de ses sous-commissions. On comprendra sans peine qu'il était bien difficile d'exiger un zèle aussi considérable de la part de membres ayant la plupart une besogne multiple, et que, dans le désir de faire participer un nombre considérable de citoyens à l'accomplissement d'une bonne œuvre, on avait certainementdépassé le but. L'événement ne tarda pas à justifier ces prévisions. D'ailleurs, l'expérience manquait en pareille matière ; l'exemple ne pouvait être choisi dans les établissements de même nom situés chez nos voisins, où l'autorité administrative et la censure cléricale se disputent l'influence et empêchent l'initiative privée d'exercer un concours efficace et salutaire. Quoi qu'il en soit, le but principal était atteint, et les questions de détail seules pouvaient être l'objet d'améliorations futures. Et si l'on veut répondre aux détracteurs de notre bibliothè-

que populaire, il suffira de prendre entre tous un établissement qui est encore aujourd'hui cité comme type dans l'Alsace entière : la Bibliothèque de Beblenheim (Bas-Rhin), et de voir quels ont été ses débuts et les comparer ensuite à ceux de la Bibliothèque de Porrentruy.

Le 29 décembre 1862, l'infatigable propagateur de l'instruction populaire, M. Jean Macé, se présentait chez le maire de Beblenheim, avec une *douzaine* de volumes sur le plat desquels la main du relieur avait frappé en lettres d'or ces mots : *Bibliothèque populaire de Beblenheim.*

Cette bibliothèque n'existait pas encore, mais il avait pensé que c'était le meilleur moyen de la faire exister, et il ne s'était pas trompé. Deux ans après, le 15 janvier 1865, cet établissement possédait 1345 volumes.

A Porrentruy, le 24 juin, premier appel de fonds et de livres : huit jours après, 369 volumes et 590 francs en espèces sont souscrits : deux mois à peine s'écoulent, et la bibliothèque a reçu environ 900 volumes et 900 fr. : Un an après, elle compte près de 5000 volumes mis à la disposition du public.

La différence est facile à constater : l'initiative privée s'appuyant sur le concours de tous les citoyens ayant à cœur l'intérêt public, obtient toujours des résultats supérieurs à ceux d'un pouvoir quelconque protecteur d'une œuvre générale, mais imposant la revanche au patronage subordonné à des vues politiques ou religieuses.

A Beblenheim ou dans les communes analogues, *veto* possible des hautes autorités à propos de l'introduction d'un ouvrage quelconque : défense de laisser pénétrer tout livre traitant de matières politiques ou religieuses en désaccord avec les principes dominants du moment : par suite, absorption par les lecteurs d'opinions toutes faites et impossibilité absolue de contrôler les différents systèmes émis par des auteurs pensant de manières diamétralement opposées; enfin, écartement systématique d'auteurs admirés à juste titre partout ailleurs que dans leur pays.

A Porrentruy, au contraire, accueil sympathique fait à toutes les œuvres d'une certaine valeur, quelle que soit d'ailleurs la pensée qui ait présidé à leur création, pourvu que les bonnes mœurs et les lois en vigueur ne soient pas offensées : ainsi le *Génie du christianisme* se trouve être le voisin de *Corinne,* et la *Pitié* de l'abbé Delille tend une main amicale aux chefs d'œuvres dramatiques de Piron. De cette manière peut s'exercer librement l'esprit de discussion, et s'il est vrai que, du choc des idées naît la lumière, le lecteur bruntrutain appelé à se partager entre plusieurs ouvrages écrits sur un même sujet par différents auteurs, peut se prononcer en connaissance de cause, comme le député qui a écouté les orateurs des partis extrêmes ou comme le juge qui a entendu le réquisitoire du ministère public et les plaidoiries des avocats.

Mais quittons cette digression et revenons à la bibliothèque populaire.

Le 20 juillet, le comité nomme M. Rossé, préposé à la police des étrangers, comme collecteur des fonds et des livres souscrits, et achète à M. Biétrix, ingénieur, environ 300 volumes pour la somme de fr. 172, 35.

Le 23 juillet, achat de différents registres pour les *donateurs*, les *achats*, les *entrées et sorties*, le *protocole* des séances, et d'un cachet portant l'inscription *Bibliothèque populaire de Porrentruy.* Les membres du comité se répartissent les noms de quelques personnes qui n'ont pas encore souscrit, afin de les engager à favoriser par quelques dons une œuvre d'une utilité publique aussi manifeste.

Le 30 juillet, le comité prend connaissance des deux premières listes de souscription dont le total s'élève à 489 volumes et à 820 francs,

Le 5 août, on estampille ces volumes et on les range sur des rayons provisoires.

Le 19 août, on décide d'ouvrir la Bibliothèque tous les dimanches de 10 heures à midi, à partir du 23 août. Plusieurs membres du comité s'offrent spontanément à aider le bibliothécaire dans ses rapports avec le public.

Après plusieurs semaines de vacances, le comité se réunit le 24 octobre, afin de prendre connaissance d'un magnifique don de M. Ch. Kuhn, de Bienne, commissaire du Gouvernement. Il s'agit de la Bibliothèque de feu M. Kuhn, ancien professeur à Porrentruy, comptant 287 volumes, des cartes, des cahiers manuscrits, etc. On décide unanimement de remercier M. Ch. Kuhn par une lettre spéciale et on accepte de M. Pauchard la proposition de remplacer sa cotisation personnelle de 15 fr. par 15 volumes choisis.

Le 22 novembre, sur la proposition de M. Stockmar, M. Rossé est chargé des fonctions de bibliothécaire et de l'entretien des salles, moyennant une rétribution annuelle de 100 fr., et à cette occasion, M. Stockmar, annonce à ses collègues que le Conseil municipal alloue à la Bibliothèque populaire un subside annuel de 100 francs. Cette nouvelle est accueillie avec une vive reconnaissance par le comité qui se propose de remercier par une lettre chaleureuse la municipalité du local qu'elle prête à la Société et du subside qu'elle lui fournit.

36 volumes au prix réduit de 60 centimes sont achetés à M. Galley imprimeur à Fribourg, et l'on charge M. Stockmar de faire une demande de 1000 volumes à Bruxelles, au prix de 25 centimes le volume.

M. Daëlli, liquidateur de la maison Vanderbrœken et Lacroix, n'ayant pu fournir le stock des livres choisis qui lui étaient demandés, le comité achètera à M. Boéchat, de Delémont, 200 ouvrages in 16°, provenant de Bruxelles, et qui devront être rendus à Porrentruy franco, moyennant 30 centimes le volume.

Le 28 février 1875, les membres du comité s'occupent à cataloguer et à timbrer les 200 ouvrages reçus quelques jours auparavant.

Enfin le 28 juin suivant, après une courte délibération sur la nécessité d'augmenter la Bibliothèque de manière à pouvoir répondre aux demandes des abonnés, il est décidé d'envoyer un délégué à Mulhouse pour faire, si possible, et aux meilleures conditions, l'achat d'un fonds de cabinet de lecture, estimé contenir 5000 volumes et offert au comité quelques mois auparavant pour la somme de 5 à 600 francs.

Quelques membres avaient parcouru le catalogue envoyé par la maison Diedisheim-Dreyfus, qui avait succédé à la maison Lagrève fondée vers 1842, et sur la comparaison du nombre des volumes avec le prix demandé, ils estimaient que l'achat de 500 volumes pour 600 francs, constituait une affaire avantageuse pour la Société. M. Biétrix, ingénieur, s'offrit pour la mission de traiter dans les conditions précitées, et le 6 juillet suivant conclut le marché avec la maison Diedisheim-Dreyfus qui s'engagea à expédier dans un court délai les livres à Porrentruy. Ceux-ci arrivèrent, en effet dans le courant du mois de septembre, et pendant quelques mois, plusieurs membres du comité et le bibliothécaire essayèrent la classification et le catalogue des ouvrages. Mais il s'agissait là d'une mission pénible et demandant non-seulement une intelligence complète dans ce genre de travail, mais aussi un temps très-considérable que les fonctions multiples de la plupart des membres empêchaient d'employer. D'ailleurs, il fallait avant tout procéder d'une manière uniforme, ce qui était presque impraticable quand plusieurs personnes travaillaient isolément et à des heures différentes. Aussi, au mois de janvier 1876, la plupart des livres

gisaient pêle-mêle dans les coins et recoins de l'une des salles ; différents catalogues étaient commencés, mais aucun n'était achevé, et leurs indications étaient très insuffisantes. Cependant le public continuait à venir assidûment le dimanche à la Bibliothèque, mais réclamait avec constance certains ouvrages qu'il savait exister dans le fonds nouvellement acquis. Dès le mois d'octobre, l'auteur de cet article, voyant M. Rossé plier sous le poids de la besogne hebdomadaire du dimanche, très-considérable, à cause de l'affluence des visiteurs, l'avait secondé dans le travail et lorsqu'au mois de janvier 1876, M. Rossé donna sa démission de préposé à la police pour embrasser une autre carrière qui ne lui permettait plus de s'occuper de la Bibliothèque populaire, M. Hengy s'offrit à le remplacer, sachant qu'il pouvait, au moins pendant la saison d'hiver, consacrer les après-midi du dimanche, du jeudi et du vendredi à l'organisation de la Bibliothèque. En effet, du 6 janvier 1876, au mois de mai suivant, M. Hengy travailla environ 250 heures à la confection du catalogue et à l'installation des livres. Et cependant la besogne était loin d'être terminée à cette époque. La nomination de M. Læderer comme officier de l'Etat civil, contraignit la Société à céder la salle intérieure pour servir de bureau au nouveau fonctionnaire. Il fallut transporter les rayons dans la salle voisine et l'aménager en conséquence ; ce fut là un nouveau surcroît de besogne qui retarda considérablement l'achèvement de l'œuvre. Mais enfin, la Bibliothèque a pu fonctionner sans interruption depuis janvier : la classification des ouvrages d'après leur but et leur inscription détaillée sur le catalogue manuscrit permettent de les trouver immédiatement et de ne pas faire attendre le public ; c'était là le principal but à atteindre ; le bibliothécaire actuel espère que dans quelques mois, il aura terminé l'installation de la Bibliothèque autant que le permettent les ressources de la Société et l'exiguité du local, ce qui donnera ainsi à une personne quelconque la faculté de le remplacer en son absence sans aucune difficulté.

Ces détails donnés sur l'historique de la Bibliothèque populaire, il reste à parler de son contenu et de sa marche durant les deux années qui viennent de s'écouler.

(*A suivre*) V. HENGY.